



## RADIO NEUCHATELOISE PAR LE CÂBLE – 100.1. MHz

20, rue des Usines  
Case postale 44  
CH-2003 Neuchâtel 3  
Tél. 032 740 10 12  
Mobile 079 577 75 75  
Fax 032 740 10 13  
**Net** [www.lune.fm](http://www.lune.fm)  
Mail [info@lune.fm](mailto:info@lune.fm)  
TVA 321 314

Représentée par :  
SNO Productions SA  
CH-2000 Neuchâtel

OFCOM  
Monsieur Martin Dumermuth  
44, rue de l'Avenir  
Case postale  
2501 Bienne

Neuchâtel, le 13 juin 2007

### **CONSULTATION NOUVELLE CONCESSION SSR**

Monsieur le Directeur,

Comme cela arrive parfois, nous ne faisons pas partie de la liste des consultés pour l'objet susmentionné malgré notre statut de radio au bénéfice d'une concession fédérale, aussi nous nous excusons des quelques jours de retard pris pour vous faire part de nos observations. Nos remarques se concentrent uniquement sur la section 2 (article 4) du projet du 7 mai 2007.

#### **Art. 4 Programmes de radio**

##### **Al. 6 Suppression de programmes (Swisspop, Swissjazz, Swissclassic)**

Nous prenons ici un exemple : **Swisspop**, chaîne qui bénéficie de bulletins d'infos de SF DRS mais qui rayonne dans toute la Suisse sans publicité. Elle est clairement positionnée sur la même cible que notre radio qui, elle, ne bénéficie plus de redevance (ORTV octobre 2004) ni de facilités en matière d'infos.

L'avènement des radios locales en 1983 a apporté un lot de radios de type généraliste régionale plutôt calqué sur le modèle des premières chaînes nationales qui restent, elles, essentielles. La nouvelle LRTV et l'évolution des moyens de diffusion permettent un choix plus important de programmes moins essentiels auxquels la SSR devrait renoncer.

**Nous demandons donc la suppression** de toute ou partie de ces programmes qui concurrencent des programmes privés suisses dans leurs régions.

L'offre SSR est, de nos jours, largement suffisante en matière de radios publiques et devrait se résumer à celle des al. 1 à 4 qui correspond, pour la Suisse romande, à : RSR 1, Espace 2, Couleur 3 et Option Musique.

./..

L'évolution de l'offre régionale privée pourrait palier à cette renonciation et contribuerait :

- a) à de substantielles économies pour la SSR (il serait d'ailleurs intéressant de connaître les coûts de ces chaînes)

ou permettrait :

- b) une amélioration des programmes de bases
- c) une redistribution des coûts pour des encouragements financiers à des petits diffuseurs régionaux tel que le nôtre.

De plus, ces programmes utilisent des places précieuses en matière de diffusion par le câble d'une part, **mais surtout par le T-DAB**.

Ces places devraient être attribuées à des diffuseurs privés dans le cadre d'une mise au concours ce qui permettrait l'avènement rapide de trois nouvelles radios en Suisse Romande notamment et enrichirait ainsi l'offre dans le sens voulu dans la promotion des nouvelles technologies.

En ce qui concerne l'al. 5, nous ne pouvons nous prononcer mais nous serions favorable à un **programme pour la jeunesse en Suisse romande** s'il garde une vocation de formation aux métiers de la radio. Il deviendrait ainsi un « réservoir » de futurs professionnels pour la SSR comme pour les radios privées par exemple. Bref, une sorte de « radio-école »,

Nous espérons que ces remarques seront prises en compte.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

LuNe (radio)

François Vaucher